

PLANNING RAMASSAGE DES VEGETAUX 2020

- LUNDI 14 SEPTEMBRE

LUNDI 09 NOVEMBRE

- LUNDI 28 SEPTEMBRE

LUNDI 23 NOVEMBRE

- LUNDI 12 OCTOBRE

LUNDI 7 DECEMBRE

- LUNDI 26 OCTOBRE

LUNDI 21 DECEMBRE

- **Seuls les déchets verts (branches, feuilles, herbes tondues) sont acceptés.**
- **Il est strictement interdit de rajouter d'autres déchets (ficelles, fer, verre, déchets ménagers, terre...)**
- **Les déchets sont stockés dans des sacs de jardinage réutilisables et non dans des brouettes ou à même le sol, déposés en bordure de voie publique.**
- **Concernant les branches, elles doivent être débitées dans des tailles raisonnables pour être emportées facilement.**
- **En cas de quantité importante de déchets verts prendre contact avec la mairie.**

MERCI DE BIEN VOULOIR LES DEPOSER EN BORDURE DE VOIE PUBLIQUE ET DE NE DEPOSER SEULEMENT QUE DES DECHETS VERTS



En cas de non-respect de ces règles précisées ci-dessus, la mairie se réserve le droit de mettre un terme à ce service.